



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONTRAT DE CESSION AVEC LA
COMPAGNIE SABLE D'AVRIL POUR
L'ORGANISATION DE TROIS
REPRESENTATIONS D'UN SPECTACLE LES 9
ET 10 AVRIL 2021**

**DÉCISION N° DM-20-248
EN DATE DU 23 OCTOBRE 2020**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU La délibération du Conseil municipal en date du 14 décembre 2005 autorisant le Maire à recourir à des contrats de vente ou de cession, ainsi qu'à des contrats de coproduction pour la réalisation de spectacles ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

CONSIDÉRANT la proposition de la compagnie Sable d'Avril, représentée par Claire Bihorel, en sa qualité de trésorière, dont le siège social est situé 4 rue Fourier – 18 100 Vierzon – pour l'organisation de trois représentations du spectacle « Des rêves dans le sable » les vendredi 9 et samedi 10 avril 2021, dont le coût total est fixé à 7 549,97 € (sept mille cinq cent quarante-neuf euros et quatre-vingt-dix-sept centimes) TTC ;

CONSIDÉRANT la programmation du service de l'Action culturelle dans le cadre de la saison 2020-2021.

D É C I D E

DE SIGNER avec la compagnie Sable d'Avril, représentée par Claire Bihorel, en sa qualité de trésorière, dont le siège social est situé 4 rue Fourier – 18 100 Vierzon – un contrat de cession pour l'organisation de trois représentations du spectacle « Des rêves dans le sable » les vendredi 9 et samedi 10 avril 2021, dont le coût total est fixé à 7 549,97 € (sept mille cinq cent quarante-neuf euros et quatre-vingt-dix-sept centimes) TTC ;

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20201023-lmc1H7693H1-AR
Date de réception en Préfecture : 23/10/2020
Date de Publication : 23/10/2020